

## Une attaque sans précédent contre les œuvres sociales Disparition de certaines prestations CGOS

Le CGOS existe depuis 1960 pour apporter des prestations sociales à l'ensemble de la fonction publique hospitalière.

Il est financé par une contribution de 1,5 % sur l'ensemble des salaires des agents de la fonction publique hospitalière, ce qui représente un budget annuel d'environ 380 millions d'euros.

Nous constatons un tassement des recettes depuis plusieurs années, ceci est la conséquence de la politique des ministres de la santé qui se manifeste :

- ▶ par un blocage des salaires
- ▶ par des suppressions d'emplois

L'assemblée générale annuelle du CGOS s'est tenue à Paris le 16 Juin 2017. Devant cette situation budgétaire, plusieurs choix étaient possibles, l'un s'imposait pour la CGT, c'était le maintien en état de toutes les prestations sociales.

La FHF (fédération hospitalière de France) qui représente la moitié des administrateurs a trouvé un allié de circonstance, le syndicat CFDT.

Cet attelage a tout simplement voté :

- ▶ la suppression de la prestation mariage
- ▶ la suppression de la prestation coupon sport (de 30 à 50€ de participation)
- ▶ la suppression de la prestation aide à la démarche d'adoption
- ▶ la transformation des prestations d'aide à la garde d'enfants de 0 à 6 ans servis

dans les régions par une prestation nationale aléatoire, qui a pour conséquence la suppression des prestations crèche, assistante maternelle agréée, garde d'enfant avant et après école et aide à l'enfance, et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

A cela s'ajoute, les baisses décidées depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 :

- ▶ la prestation décès de 673€ à 163€
- ▶ la prestation maladie de 47 % à 45 %

Lors de l'Assemblée Générale du CGOS qui s'est tenue le 16 juin 2017 à Paris,

### la CFDT avec les directeurs (FHF) a voté POUR les suppressions suivantes :

- => suppression Prestation mariage (- 265 €)
- => suppression Aide à la démarche d'adoption (- 2300 €)
- => suppression Coupons sports
- => suppression Prestation garde d'enfants régionale  
(devient nationale servie par Chèques Emploi Services principalement).

Conséquences :

**Chute faramineuse** de l'aide à la garde d'enfants

Ex : 1 agent, QF 575 avec enfant en crèche 226 jours par an,

Aujourd'hui : 1 446.4 €

Demain : 250 €  
(montant probable)



Les agents **sans enfant** n'auront **plus droit aux CESU !**

**la CGT a voté contre ces décisions**  
**Le CGOS doit rester proche des agents pour**  
**répondre réellement à leurs besoins**